

## Des gestes simples pour prévenir les intoxications au monoxyde de carbone

# Prévention des risques

### Bien choisir son matériel de chauffage

En période hivernale, nos besoins en chauffage sont accrus. Pour autant, il convient de **ne pas se chauffer avec du matériel d'appoint en continu**. Ils ne sont pas raccordés à l'extérieur et doivent être utilisés dans des pièces bien ventilées. L'utilisation d'un **groupe électrogène en intérieur est à proscrire**. Lorsqu'ils sont utilisés en extérieur dans des périodes de grand froid ou lors d'intempéries exceptionnelles, il faut être particulièrement vigilant à leur fonctionnement. Pour vous chauffer, n'utilisez jamais des appareils non destinés à cet usage (réchauds de camping, panneaux radiants, fours, braseros, etc.)

### Entretien régulièrement ses installations

La réglementation sur les installations de chauffage permet de prévenir les intoxications liées à un défaut d'entretien du matériel. Elle prévoit des contrôles annuels :

- vérification des installations par un professionnel : chaudières, chauffe-eau et chauffe-bain, cheminées, inserts et poêles, conduits d'aération ;
- un ramonage mécanique des conduits et cheminées

### Le saviez-vous ?

Il est essentiel de **bien aérer ses bâtiments**, même l'hiver ! Tous les jours, aérez au moins dix minutes vos pièces et ne bouchez jamais les entrées et sorties d'air.

